



PROCES-VERBAL **de l'Assemblée Générale extraordinaire** du 11 décembre 2014

La fabrica quoi, 4 impasse du domaine 27180 Les Baux Ste Croix

L'an deux mille quatorze, le onze décembre à dix huit heures, les membres de l'association, se sont réunis au siège social sur convocation du conseil d'administration en date du 30 novembre 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Troissant Kévin en sa qualité de Président. Le secrétariat est assuré par Madame Emeline Pauc. Les informations sont énoncées par Madame Cloé Troissant, administrateur.

Le président constate que la majorité des membres sont présents ou représentés ;

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le Président rappelle que 3 ans sont passés depuis la création de l'association et par conséquent nous devons élire les divers représentants.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Élection du conseil d'administration
- Élection du bureau
- Projets 2015

Il ouvre le débat : Un échange de vues intervient. Les personnes souhaitant être candidats se sont fait connaître à l'ensemble de l'assemblée. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée vote le mandat à l'unanimité pour une durée de 3 ans au Conseil d'administration de

- M. Troissant Kevin
- M^{me} Pauc Emeline
- M. Benjamin Bruneaux

DEUXIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration élit un bureau, pour une durée de 3 ans

- M. Troissant Kévin, comme Président
- M^{me} Pauc Emeline, comme Secrétaire
- M. Benjamin Bruneaux, comme Trésorier
- M^{me} Cloé Troissant, comme Vice-secrétaire

TROISIEME RESOLUTION

Le calendrier 2015 a commencé à être défini avec l'ensemble de l'assemblée.

Un tour de table a été fait quant aux remarques sur l'année écoulée et sur les désirs d'activités durant l'année prochaine. Il a été adopté la fabrication de boîte à livre après autorisation de la mairie, ainsi que la reconduction d'un ciné club, d'un concours photos et l'organisation de concerts et d'expositions. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président,



Kévin TROISSANT

Le Secrétaire,



Emeline PAUC